P-41 A

11 octobre 2001

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Odeurs pestilentielles à l'école du Mail II».

Rapporteure: Mme Liliane Johner.

La commission s'est réunie trois fois, sous la présidence de M. Alain Marquet. Les notes de séance ont été prises par M[me] Ursi Frey, que nous remercions.

Texte de la pétition

L'école du Mail II, construite il y a moins de dix ans, est un bâtiment récent et fonctionnel.

Cependant, à intervalles réguliers, les égouts refoulent des odeurs nauséabondes dans les montées d'escaliers et dans les couloirs. Cela peut durer plusieurs semaines, puis cesser brusquement pour reprendre plus tard.

Ces nuisances prennent un relief olfactif tout particulier pendant la saison chaude.

Les enseignants le constatent, les élèves en parlent souvent et les parents d'élèves font de fréquentes remarques à ce propos.

Outre l'occupation pendant l'horaire scolaire, lesdits locaux sont également utilisés hors temps scolaire par des groupements de musique qui y donnent des cours ou y effectuent des répétitions.

Les enseignants sont intervenus à de nombreuses reprises pour faire constater cet état au service concerné, mais rien n'a été entrepris à ce jour.

Dès lors, les soussignés demandent que des travaux soient faits rapidement afin de mettre un terme définitif à ces nuisances.

Février 2001

Suivent les signatures.

Audition des pétitionnaires

La commission reçoit M[mes] Rebetez et Schaerer, enseignantes, qui toutes deux travaillent dans le bâtiment, construit il y a six ans. Depuis environ deux ans, les

usagers et les parents entrant dans ce bâtiment ont constaté des odeurs d'égout persistantes. Il y a des périodes d'accalmie, mais, ces derniers temps, la situation est catastrophique.

Les pétitionnaires pensent qu'il s'agit d'un vice de construction. En tant qu'enseignantes, elles ne peuvent aller plus loin, mais le concierge a averti les services concernés, sans résultat.

Les utilisateurs des locaux en sous-sol ont également signé la pétition, incommodés qu'ils sont par les odeurs.

Discussion

Le président, connaissant bien le problème, confirme que depuis deux ans des demandes ont été formulées, verbalement puis par fax. Ces demandes sont restées sans réponse. La commission décide d'entendre M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, chargé entre autres de la Voirie.

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif

Le 2 avril 2001, la commission reçoit M. Ferrazino pour différents objets, dont celui qui justifie cette pétition.

Sur la question des compétences partagées entre divers services, il ressort que les égouts publics sont de la responsabilité de la Voirie et que la parcelle de l'école relève du Service des écoles et institutions pour l'enfance. M. Ferrazino est conscient que les mesures déjà entreprises se révèlent insuffisantes, mais il relève que d'autres interventions de la part du Service des écoles et institutions pour l'enfance et du Service d'écotoxicologie sont prévues afin de connaître la cause du problème. (Voir en annexe la réponse du Service des écoles et institutions pour l'enfance à la question de M. Manuel Tornare concernant cet objet.)

Suite à cette audition, la commission reprend la discussion le 22 avril 2001.

La commission a de la peine à comprendre la lenteur des recherches et des travaux qui devraient suivre. S'agit-il d'un dysfonctionnement entre les services? Il est évident que cette situation ne peut perdurer. Nous sommes confrontés à passablement de nuisances dans notre vie de tous les jours, mais il est fort désagréable d'être confrontés aux nuisances olfactives.

Vote

C’est à l’unanimité que la commission accepte le renvoi de cette pétition au Conseil administratif assorti de la recommandation suivante: demander à tous les services concernés, suite à l’intervention du Service d’écotoxicologie, de mettre tout en œuvre afin de trouver une solution définitive à cette émission d’odeurs intolérables.

Annexe mentionnée.